



Notre-Dame d'Auxonne

- 2 -

Paroisse Notre-Dame d'Auxonne Labergement, Flagey, Villers-Rotin, Billey

NOTEZ CECL...

Le dernier bulletin de N.D.A., en raison des nombreuses fêtes du mois, a été imprimé avec quelques jours de retard. Il aurait dû porter la mention Avril-Mai et non pas seulement Mai. Soyez donc rassurés, chers abonnés, il n'y a pas eu interruption dans la distribution de N.D.A.

Dimanche 14 Juin

Dans les cours et les salles de Notre-Dame-du-Port

GRANDE KERMESSSE

au profit des Œuvres et des Colonies
de Notre-Dame du Port

Des jeux inédits — Des attractions surprises

TIR A LA CARABINE

PROMENADES PITTORESQUES, etc...

BUFFET

richement achalandé

BUVETTE

au plus juste prix

De la bonne humeur — De la joie pour tous

Venez nombreux, vous serez chez vous puisque cette maison a été acquise par vous.

Les dons en nature pour la confection de la pâtisserie et les lots seront reçus avec reconnaissance la semaine précédant la kermesse à N.-D. du Port.

Le nombre considérable de petites et grandes filles dont s'occupent nos Religieuses Dominicaines, le rôle social et charitable qu'elles remplissent chez nous et dans les alentours, nous font un devoir de contribuer au succès de leur unique kermesse annuelle.

Le Curé d'Auxonne.

- 4 -

A. Sinaï — B. Tachin — B. Thomas — S. Tognelli — R. Tuyten.

Du Collège : G. Bouissonie, de Mirebeau ; A. Gugard, de Dijon.

53 FILLES. — R. Bataille — L. Beaumont — L. Belnez — M. Bertaut — D. Bizot — D. Brassaud — A. Blondeau — Chr. Borne — J. Bouchire — M. Brisebard — A. Clément — E. Courtois — J. Feuillebois — M. Feuillebois — M.-J. Feuillebois — L. Follet — G. Gardet — M.-Th. Gaudillier — A. Gauthey — E. Girardet — E. Gominet — G. Lanaud — J. Laroue — G. Lhomme — J. Malarbet — A.-M. Marchand — M.-A. Marlien — A.-M. Marthou — C. Mazot — J. Morel — E. Mathey — A.-M. Marchand — M. Moreau — M. Nottet — M.-T. Patin — L. Philippe — J. Quintaine — S. Redoutey — M. Renoit — M.-F. Rey — J. Roberdet — M. Rougeot — D. Rousselet — Chr. Saunié — M.-F. Schieb — D. Seuret — E. Tachin — C. et S. Ubertino — M. Vigoureux — M.-O. Vuillien.

Collège: L. Fournay, d'Heuilley; R. Viellard, de Brazey.

Labergement :

GARÇONS. — M. Bourdon — J. Girard — Chr. Miancier.
FILLES. — M. Bouley — A. Bussière — J. Girard — D. Grandperret — El. Miancier.

Flagey :

GARÇONS. — A. Roy — J. Fleurot.

Villers-Rotin :

GARÇON. — Fl. Lombardet. — FILLE : S. Gevrey.

L'après-midi avait lieu la cérémonie du renouvellement des promesses du baptême pour les communiantes de 1958. En effet, nous n'admettons à cette fête de la Promesse que les enfants qui ont persévéré un an dans leurs pratiques religieuses : prière, fréquentation des sacrements et assistance à la messe du dimanche.

Tous les enfants de nos paroisses — à 4 exceptions — furent admis à ce serment solennel d'être fidèles au Christ et à sa loi.

Pour clôturer cette magnifique journée les 200 communiantes et renouvelants, formant une couronne lumineuse à la Vierge tenant son Enfant Divin sur ses bras, se placèrent sous sa garde en se consacrant solennellement à Elle.

AUXONNE

Bulletin paroissial

Juin 1959

Communions solennelles et Renouvellements des vœux du Baptême

- 3 -

Nos Communions Solennelles

Conformément à la tradition, elles ont eu lieu le dimanche de la Pentecôte, 17 Mai.

Auxonne: 51 garçons et 53 filles.

Labergement: 3 garçons et 5 filles.

Flagey: 2 garçons.

Villers-Rotin: 1 garçon et 1 fille.

Préparés par une retraite de trois jours, prêchée par le jeune et dynamique Père Arnoux, religieux rédemptoriste, les uns et les autres ont édifié la paroisse par leur recueillement et leur piété. Certains, turbulents au possible, ont dû faire un sérieux effort pour accomplir sérieusement ce grand acte de la vie chrétienne; cet effort a été fait; nous les en félicitons.

Parents et amis ont pu constater, pendant le long défilé du presbytère à l'église, combien chacun était conscient de l'importance de cette journée de communion solennelle.

La messe fut célébrée par un enfant d'Auxonne, grand-oncle d'une communicante, M. le Chanoine Patin, né à Auxonne en 1880. Dans cette même église, il était baptisé le 22 janvier 1881; faisait sa première communion en 1892 et chantait sa première messe en 1905. Nous espérons que la vue de ce vénérable prêtre, qui s'est dépensé pendant 53 ans au service des âmes qui lui étaient confiées et qu'une baisse sensible de la vue a obligé à se retirer du ministère, fera éclore dans quelques-unes de ces âmes d'enfants le germe de la vocation sacerdotale ou religieuse.

Voici les noms des communiantes :

Auxonne :

51 GARÇONS. — R. Aubertin — R. Barraux — A. Belnez — J. Belnez — L. Blondeau — P. Bordigoni — Cl. Breton — Y. Card — Chr. Chaulet — G. Chevriaux — J.-P. Clément — D. Collin — G. Defaut — M. Desnoues — Cl. Dubois — D. Faure — J.-P. Feuillebois — Chr. Fey — J.-P. Fourcault — D. Gazin — D. Giacomet — J.-Cl. Gieckel — P. Gomez — B. Lassagne — P. Limousy — J.-P. Marthou — A. Mazot — G. Melocco — M. et P. Metz — D. Millot — J. Morel — H. Passini — A. Piellard — J.-L. Portay — P. Quintaine — J.-M. Rey — Chr. Robardet — Cl. Robardet — R. Rousset — P. Roy — J.-L. Royer — J. Savoye — Y. Servelle —

Diffusion CHANTECLER
Décembre 2023

- 5 -

Les mêmes cérémonies eurent lieu à Labergement, Flagey et Villers-Rotin. — Le prochain Bulletin rendra compte des communions à Billey.

Réponse à une question

Pourquoi les funérailles des paroissiens d'Auxonne qui meurent à l'hôpital ne sont-elles pas célébrées à l'église ?

N.D.A. a répondu à cette question il y a quelques années; mais puisque celle-ci a été récemment soulevée, nous y répondons à nouveau en publiant le texte intégral de la décision épiscopale du 9 février 1949, relative aux sépultures et aux baptêmes.

SEPULTURES. — « Il revient, de droit, au curé de la paroisse d'Auxonne, de présider aux funérailles de tous ses paroissiens, y compris ceux qui depuis plus ou moins longtemps, ont été admis à l'hôpital de cette paroisse; en conséquence, les paroissiens d'Auxonne décédés à l'hôpital doivent être conduits à leur église paroissiale pour y recevoir les honneurs des funérailles.

Toutefois, si ceux-ci ou leur famille ont manifesté le désir d'être conduits à la chapelle de l'hôpital, le curé d'Auxonne pourra abandonner son droit pour respecter ce désir.

Par contre, M. l'aumônier de l'hôpital procédera, de droit, aux funérailles de ceux qui n'étant pas paroissiens d'Auxonne, décèdent à l'hôpital, — à moins qu'eux-mêmes ou leurs familles n'aient choisi une autre église pour ces funérailles ».

La décision est très claire :

Les funérailles des paroissiens d'Auxonne qui meurent à l'hôpital doivent, en principe, avoir lieu à l'église paroissiale. Mais il reste entendu que, si eux-mêmes ou leur famille, ont demandé que leurs funérailles aient lieu à la chapelle de l'hôpital, le curé d'Auxonne ne s'y opposera jamais.

Conclusion : lorsque l'enterrement d'un paroissien d'Auxonne, décédé à l'hôpital, n'a pas lieu à l'église, ne dites pas que la faute en revient à M. le Curé. — D'autre part, la question des frais des funérailles ne doit jamais intervenir, puisque depuis toujours, les indigents sont enterrés gratuitement, à l'église comme à la chapelle de l'hôpital.

Nous nous permettons d'ajouter qu'il serait regrettable que des défunts qui ont été baptisés, qui ont fait leur première communion et bien souvent qui ont reçu le sacrement de mariage dans leur église paroissiale n'y soient pas conduits pour leurs funérailles.